




## Mesures de renforcement pour la cible 4.2

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>22</sup> )	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
4.2 M1	C	Dans le cadre du Plan d'action «Je participe!» 2023-2026 et de l'élaboration du futur Concept cantonal d'encouragement précoce, et en tenant compte des décisions prises dans le cadre du DETTEC, l'atteinte des objectifs d'intégration, d'éducation et de participation dans la conception de l'accueil extrafamilial, est encouragée auprès des actrices et acteurs concernés de manière à ce que tous les enfants puissent être intégrés dans ce type de structure. Un outil valorisant les bonnes pratiques participatives au sein des structures d'accueil est développé (mesure commune avec les cibles 5.3 et 8.2).	SEJ	2022–2024	20 000 francs/an (2022–2024) (poste auxiliaire)	 5.3  8.2  10.1